

Marcoussis, le 11 octobre 2023

A l'attention de Me Sophie Pierret
Adjointe au chef de l'unité départementale

Objet : Demande d'anticipation par exception de certains travaux de construction – détail des travaux.

Réponse à votre courrier N/réf : A2023-0739 D2023-0921

Madame,

En réponse à votre courrier N/Réf A2023-0739 D2023-0921 en date du 28 septembre 2023, nous vous adressons par ce courrier les éléments complémentaires concernant la nature exacte des travaux qui seront réalisés dans le cadre de notre demande d'anticipation par exception de certains travaux de construction.

Comme le précisait notre précédent courrier en date du 13 septembre 2023, l'objet de notre demande ne concerne que les deux bâtiments intitulés DC21 et DC23.

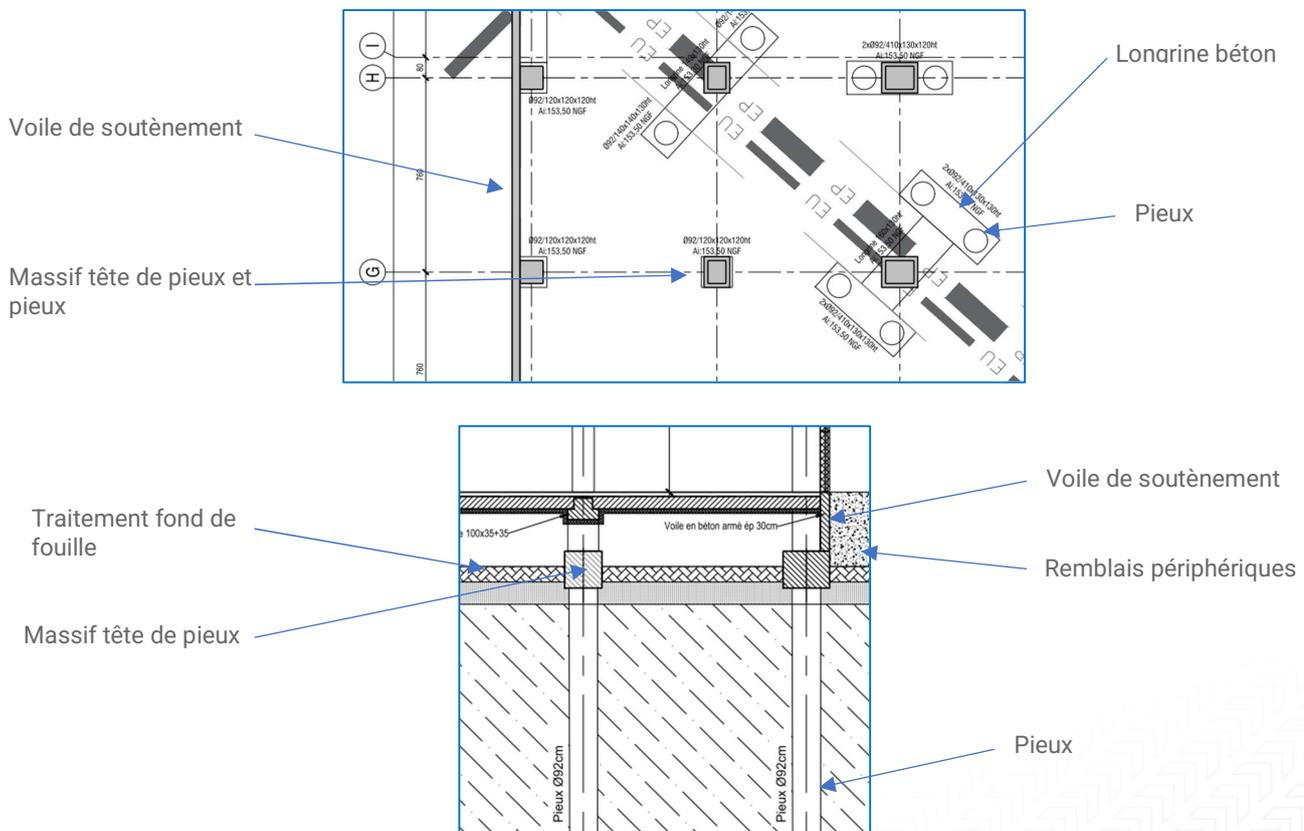


DC21 – n°PC 91363 23 10019 autorisé par l'arrêté n°A2023-351 signé le 26 septembre 2023 :

Nota : le DC21 est constitué d'un vide sanitaire.

- Réalisation des terrassements généraux en pleine masse exécutés mécaniquement pour obtenir la plateforme de travail au niveau 154,56 NGF.
- Traitement du fond de fouille ; réalisation d'une plateforme de travaille par la mise en place d'une couche de forme de 40cm en grave naturelle pour un objectif de portance FP2 à minimum 50 MPa.
- Réalisation des travaux de fondations profondes par pieux forés tubés à partir de la plateforme de travail en fond de fouille.
- Réalisation des massifs têtes de pieux en réalisant au préalable le recépage des pieux.
- Réalisation des fouilles en rigoles coulage des longrines en béton armé intégrant toutes les attentes pour le liaisonnement avec les poteaux, les voiles et les massifs des têtes de pieux.
- Réalisation des cuvettes ascenseurs.
- Réalisation des voiles béton enterrés nécessaire au soutènement des terres périphériques.
- Remblais en périmétrie du vide de construction jusqu'aux voiles de soutènement.

Vous trouverez en annexe le plan référence n°DC21 TER PRO STR PLN FD 002 C détaillant l'ensemble des ouvrages. A titre d'explication veuillez trouver ci-dessous un extrait du plan annoté ainsi qu'une coupe de principe annoté :



DATA4 SERVICES SASU

6 rue de la Trémoille
75008 Paris, France
T | +33 (0)1 53 57 46 80
F | +33 (0)1 53 57 46 41
contact@data4group.com
data4group.com



DC23 – n°PC 91363 23 10017 autorisé par l'arrêté n°A2023-322 signé le 28 Aout 2023 :

Nota : Contrairement au bâtiment DC21, il n'est pas prévu de réaliser de vide sanitaire pour le bâtiment DC23. Le rez-de-chaussée est donc constitué d'un dallage porté sur remblai.

- Réalisation des terrassements généraux en pleine masse exécutés mécaniquement pour obtenir la plateforme au niveau fini 156,32 NGF.
- Réalisation d'une plateforme en sable soigneusement compactée.
- Réalisation des travaux de fondations profondes par pieux forés tubés à partir de la plateforme de travail.
- Réalisation des massifs têtes de pieux en réalisant au préalable le recépage des pieux.
- Réalisation des cuvettes ascenseurs.
- Réalisation des réseaux sous dallages.
- Réalisation des longrines entre têtes de pieux.

Vous trouverez en annexe le plan référence n°D4 PAR1 DC23 PRO 300 CAP PLN TTZ N0 001 D détaillant l'ensemble des ouvrages. Les dallages figurant sur ce plan ne seront pas réalisés pour respecter les indications de la police de l'eau.

Dans l'attente de votre retour, nous vous prions d'agréer Madame, l'expression de nos solutions distinguées

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Thomas DE COLLE", with a long horizontal line extending to the right.

Thomas DE COLLE
Head of Design & Construction South Europe